



## COMPTE RENDU DU CERCLE DES “CITOYENS DE L’EAU”

### REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

#### Présents :

**Yves VEILLON** – Représentant de l’Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) ;  
**Jean-Paul CHAUSSONNEAUX** – Maire de POMPAIRE et délégué du SECO ;  
**Claude MEUNIER** – Citoyen GERMOND-ROUVRE, Membre groupe Consom’acteurs du CSC Val d’Egray ;  
**Régis GUILLOTEAU** – Adjoint au Maire de SAINT-REMY et Vice-Président du SECO ;  
**Pierre MERY** – Directeur du SECO ;  
**Jean-Nicolas DUMONT** – Animateur agricole Re-Sources au SECO ;  
**Nicolas MOREAU** – Animateur du programme Re-Sources au SECO et directeur adjoint du SECO;

#### Excusés :

**Lucie BAUDOIN** – Citoyenne d’ARDIN  
**Olivier COLLON** – Représentant du Comité Départemental de Spéléologie ;  
**Dominique MEEN** – Maire de VOUHÉ et Vice-Président du SECO ;  
**Didier LEMOTHEUX** – Citoyen STE-OUENNE, Membre du groupe Consom’acteurs du CSC Val d’Egray ;  
**Yoann AYRAULT** – Technicien au service Usines du SECO ;

### ORDRE DU JOUR

- La tarification de l’eau

Secrétaire de la séance : Jean-Nicolas

Lors du tour de présentation, Nicolas représente le contexte concernant le besoin de :

- Supprimer le tarif dégressif
- Inciter les réductions de consommation

L’objectif de la séance est de définir quel mode de tarification peut être mis en place.

Un retour sur les premières avancées des travaux du cercle est fait. Les retours d’expériences montrent que

- L’application d’un tarif progressif **seul** n’a pas d’effet sur la consommation car la plupart des gens ne savent pas combien coûte l’eau et ne suivent pas de près leur consommation. Le



paramètre prix n'est donc pas décisif dans la modification des comportements de consommation. (ex : en Wallonie, c'est le changement de l'électroménager qui a permis la diminution de la consommation)

- Les services engagés depuis longtemps dans la tarification progressive la conservent pour des motifs « d'affichage ».
- La tarification progressive peut générer des distorsions « sociales » : ex : familles nombreuses.
- Les services d'eau ont un accès très difficile aux critères sociaux de connaissance des abonnés (données CAF).

Un point de vigilance est apporté sur le besoin de contenir la quantité d'eau produite car l'usine est déjà à son maximum de production et que si la consommation venait à augmenter, il faudrait investir dans un nouvel outil de production plus grand tout en ayant des problèmes de quantité en été au niveau du champs captant.

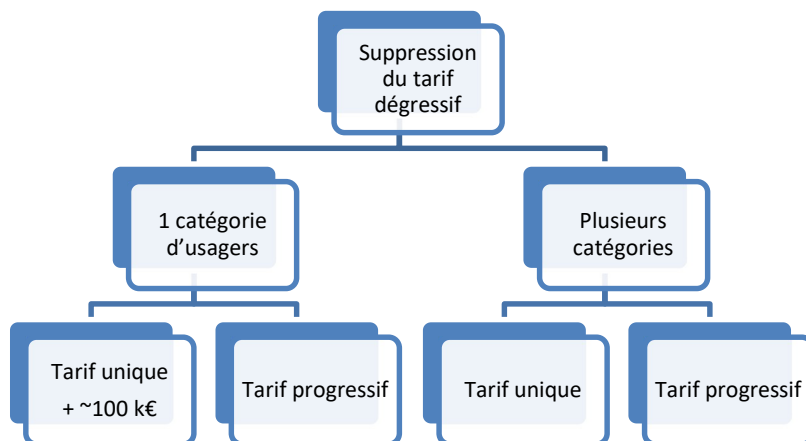
Pierre ajoute aussi le fait que 100 nouveaux compteurs sont installés par an alors que la quantité totale d'eau consommée est la même. Cela signifie que la tendance de consommation est déjà à la baisse.

Un aparté est fait sur les Cités des Castors et le béguinage.

La proposition de travail est de :

- Régulariser la situation autour la tarification dégressive en vigueur.
- Opter pour un tarif de remplacement accessible qui garantit l'équilibre financier du service.
- Définir et mettre en œuvre une politique de communication et des actions d'accompagnement.

Pour rappel, il n'y a pas d'irrigation agricole en grande culture faite avec de l'eau potable.



Pour choisir le tarif de remplacement, il faut déjà se positionner sur : est-ce qu'on fait 1 seule catégorie d'usagers ou plusieurs ?



Il est possible de différencier des catégories d'usagers sur des critères objectifs :

- Domestiques
- Industriels (déclaration AELB)
- Agriculteurs (MSA)
- Professionnels (SIRET)

L'argument pour ne faire qu'une seule catégorie est l'équité de traitement entre les usagers.

Etablir plusieurs catégories permettrait de favoriser certaines entreprises afin de participer au dynamisme économique local. Cependant certains ne pensent pas que l'augmentation du prix de l'eau aura de vraies conséquences.

Après un tour de clarification et un tour de réaction, le groupe choisit une seule catégorie.

Le groupe se met très vite d'accord sur le fait de faire un tarif unique pour tout le monde.

En effet, un tarif progressif va pénaliser davantage les gros consommateurs. De plus le coût de production de ce bien commun reste unique quel que soit les usages.

Nicolas termine sa présentation par des retours d'expérience de plusieurs collectivités de l'eau qui ont mis en place des actions, par exemple, des installations qui permettent de réduire la consommation dans les domiciles mais aussi pour les collectivités, ou encore des campagnes publicitaires incitant la réduction de consommation.

Vous retrouverez les différents exemples dans le diaporama.

Une demande est de connaître les leviers d'actions qui peuvent être mis en place auprès des gros consommateurs.

Il a été décidé d'utiliser les 100 k€ économisés avec la mise en place du tarif unique pour accompagner les gros consommateurs à réduire leur consommation. Cela passerait par le financement de récupérateurs d'eau de pluie des bâtiments, ou systèmes économes en eau, ...

Ce travail là sera présenté par le second lien ou un des membres des citoyens de l'eau au bureau le 20 octobre afin d'en discuter avant le prochain conseil.

Tour de conclusion.

Fin de la séance à 20h00.

**La date de la prochaine réunion du cercle sera définie suite à un sondage proposé aux membres.**